



➤ **Honoraires d'agence applicables dans le cadre de la vente immobilière, à partir du 27 avril 2018.**

La rémunération de l'agence est redevable au moment de la signature de l'acte authentique de vente. Une rémunération forfaitaire de 4 500 €uros T.T.C est demandée, dans le cadre d'une transaction inférieure ou égale à 30 000 €uros.

Au-delà de ce prix, les honoraires de notre agence seront fixés à l'aide de la formule suivante :

Prix de vente	Honoraires de l'agence T.T.C
A partir de 250 000 €uros	(Prix net vendeur x 0.04) + 3 000 €uros
De 160 001 à 249 999 €uros	(Prix net vendeur x 0.045) + 3 000 €uros
De 30 001 à 150 000 €uros	(Prix net vendeur x 0.05) + 3 000 €uros

La T.V.A. en vigueur est de 20%

➤ Pour toutes prestations supplémentaires de type division de terrain ou de bâtis :

Les honoraires de base (tableau ci-dessus) + un forfait de 5 000 €uros T.T.C

➤ Honoraires d'agence applicables sur les frais de baux commerciaux.

20% du montant du loyer annuel + la T.V.A

HORIZON Immobilier : 1 rue Paul Bert – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Tél : 01.39.37.77.00 – Fax : 01.39.37.77.05 – Email : horizon.immo@wanadoo.fr

SARL au capital de 2000 €uros – Carte Professionnel n°501 2016 000 006 132 – Siret 479 549 917 00017 – N° de TVA intracommunautaire : FR 83 479 549 917

Notre agence ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients